



# Rexade™ B

## Herbicide

<b>GROUPE</b>	<b>4</b>	<b>HERBICIDE</b>
---------------	----------	------------------

Pour la suppression sélective de mauvaises herbes à feuilles larges dans les cultures de blé

COMMERCIAL

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LE LIVRET AVANT L'UTILISATION  
GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

GARANTIE : 2,4-D, présent en tant qu'ester de 2-éthylhexyle à 660 g e.a./L  
Concentré émulsifiable

N° D'HOMOLOGATION 32294 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**ATTENTION**  **POISON**

**MISE EN GARDE – IRRITE LA PEAU**  
**SENSIBILISANT POTENTIEL DE LA PEAU**

CONTENU NET : 8,0 L - vrac

**Corteva Agriscience Canada Company**  
2450, 215 – 2<sup>nd</sup> Street SW  
Calgary, Alberta  
T2P 1M4  
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

## **PRÉCAUTIONS**

### **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

Cause une irritation de la peau. NE PAS mettre en contact avec la peau. Nocif si ingéré. Sensibilisant potentiel de la peau.

Ne pas pénétrer ni permettre à des travailleurs de pénétrer dans les zones traitées pendant les 12 heures qui suivent le traitement.

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive est minime vers les zones d'habitations humaines ou les zones d'activité humaine, telles des résidences, chalets, écoles et superficies récréatives. Prendre en compte la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

## **VÊTEMENTS ET ÉQUIPEMENT DE PROTECTION**

### **Application avec l'équipement terrestre et aérienne ou Application à l'aide d'équipement manuel :**

- Au cours du mélange, du chargement, de l'application, du nettoyage et des réparations, porter une combinaison par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistants aux produits chimiques, des chaussettes et des souliers. Rincer les gants avant de les enlever.
- Les gants ne sont pas obligatoires au cours de l'application si le préposé à l'application se trouve dans un tracteur fermé ou dans la cabine fermée d'un aéronef.
- Pour l'application aérienne, ne pas se servir de signaleurs humains

### **Système de transfert**

- Pour les contenants de plus de 20L, utiliser un système de transfert fermé qui permet d'éviter les déversements pour transférer le produit concentré de tels contenants dans le réservoir de pulvérisation.
- Les travailleurs doivent aussi se servir d'un système fermé en cas de manipulation de plus de 400 L d'herbicide Rexade B par jour.

## **PRÉCAUTIONS À PRENDRE PAR L'OPÉRATEUR**

- Porter tous les jours des vêtements fraîchement lavés et utiliser un équipement de protection propre.
- Rincer les gants avant de les enlever.
- Se laver les mains avant de manger, de boire, de consommer du tabac ou d'utiliser les toilettes.
- Si l'herbicide s'imprègne dans les vêtements, les enlever immédiatement et les laver à fond, puis mettre des vêtements propres. Jeter les vêtements ou les matières absorbantes qui sont imprégnés ou fortement contaminés par le concentré du produit.
- Après avoir utilisé le produit, retirer les vêtements et les laver séparément. Se laver immédiatement et à fond les mains et la peau exposée avec de l'eau et du savon. Suivre les instructions du fabricant pour laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle. S'il n'y a pas d'instructions du genre, utiliser un détergent et de l'eau chaude. Conserver et laver les vêtements et l'équipement de protection individuelle séparément du linge de la maison.
- Après le travail, retirer les vêtements et prendre une douche avec du savon.

## **PREMIERS SOINS**

### **Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.**

**En cas d'ingestion:** Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements:** Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation:** Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec les yeux:** Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### **RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES**

Aucun antidote spécifique. Donner des soins de soutien. Le médecin doit décider du traitement à instaurer en fonction des réactions du patient. Ce produit peut causer une irritation modérée aux yeux. Une surexposition au 2,4-D peut causer de la toux, une sensation de brûlure, des étourdissements ou une perte temporaire de coordination musculaire. D'autres effets possibles d'une surexposition comprennent de la fatigue, une faiblesse musculaire ou la nausée. Traiter les symptômes.

### **PRODUIT CHIMIQUE AGRICOLE**

Ne pas entreposer ni expédier près des aliments pour les humains ou les animaux, des produits pharmaceutiques ou des vêtements.

### **RISQUES POUR L'ENVIRONNEMENT**

Toxique pour les petits mammifères sauvages, les oiseaux, les organismes aquatiques et les plantes terrestres non visées. Ce produit causera des dommages aux autres plantes à feuilles larges à proximité de la zone traitée. L'utilisation de ce produit chimique peut entraîner la contamination des eaux souterraines, particulièrement dans les zones où les sols sont perméables (c.-à-d. sols sablonneux) et/ou la nappe phréatique est peu profonde.

Pour réduire le ruissellement des zones traitées aux habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit dans les endroits comportant une pente de modérée à abrupte, un sol compacté, ou de l'argile. Ne pas appliquer s'il y a prévision de forte pluie. On peut minimiser la contamination par ruissellement des zones aquatiques en installant une bande végétale entre la zone traitée et le bord du plan d'eau.

Observer les zones tampons indiquées à la section ZONES TAMPONS

### **ENTREPOSAGE**

Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit éloigné des aliments destinés à la consommation humaine ou animal. Entreposer ce produit loin des fertilisants, des semences, des insecticides, des fongicides et autres herbicides destinés à des cultures sensibles au 2,4-D.

### **ÉLIMINATION**

#### **Contenants recyclables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants réutilisables:**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant vide peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**NOTE :** L'utilisation d'herbicides peut dépendre des conditions locales. Les autorités agricoles provinciales émettent des recommandations selon ces conditions. S'assurer que l'utilisation de ce produit est conforme à tous les règlements applicables.

Si ce produit est exposé à une température au-dessous de -20 °C, le réchauffer jusqu'à une température d'au moins 5,0° C et bien mélanger avant l'utilisation.

**MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES**

Ce pesticide n'est pas homologué pour la suppression de parasites dans des systèmes aquatiques. **NE PAS** utiliser pour supprimer des parasites aquatiques.

**NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, l'eau potable ni les habitats aquatiques en nettoyant l'équipement ou en éliminant les déchets.

**Plantes sensibles**

Les légumes, fleurs, raisins, arbres fruitiers et autres plantes utiles sont sensibles au 2,4-D, même en quantité négligeable. Faire bien attention de ne pas effectuer de pulvérisation sur ces types de plantes ni de laisser les bruines dériver sur elles au cours de leur période de croissance ou de dormance. À des températures plus élevées, la vaporisation peut endommager les plantes sensibles poussant à proximité. Ce produit peut endommager les pelouses ou les prés s'il est appliqué avant que le gazon ne soit bien pris. De plus, la plupart des légumineuses peuvent être endommagées ou tuées.

Si on utilise un pulvérisateur portatif, ne pas appliquer ce produit directement sur les plantes ornementales ou les jardins ni laisser le brouillard de pulvérisation y dériver.

Ne pas pulvériser les racines d'arbres ou de plantes ornementales.

Lorsqu'on effectue un mélange en réservoir, se référer aux étiquettes des produits d'association et suivre toutes les précautions ainsi que le mode d'emploi.

**Application par pulvérisateur agricole**

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Observer les zones tampons indiquées à la section ZONES TAMPONS

**Application aérienne**

**NE PAS** appliquer par temps mort. Éviter l'application de ce produit lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer lorsque la vitesse du vent est supérieure à 16 km/h à hauteur de vol au-dessus du site d'application. **NE PAS** appliquer de gouttelettes plus petites que la classification grosse de l'ASAE (American Society of Agricultural Engineers). Pour réduire la dérive causée par de turbulents tourbillons de bouts d'aile, **NE PAS** permettre d'espacement de buses le long de la rampe de plus de 65 % de l'envergure des ailes ou du rotor.

Ne pas orienter les buses directement contre le vent ni augmenter le volume de pulvérisation en augmentant la pression aux buses. On recommande d'ajouter un agent épaississant ou un agent anti-dérive pour réduire les risques de dérive des bruines. Les applications par aéronef à voilure fixe ou par hélicoptère sur les cultures de champs doivent être au moins de 30 L/ha de mélange pulvérisable total.

Ne pas se servir de signaleurs humains.

Éviter la dérive du brouillard de pulvérisation : N'effectuer les applications que s'il n'existe que peu ou pas de risques de dérive du brouillard de pulvérisation. Les petites quantités de brouillard, pouvant être invisible, peuvent causer des dommages aux cultures sensibles et aux habitats sensibles non visés. Choisir une méthode pour détecter les mouvements de l'air, les conditions du temps ou les inversions de température (air stable); utiliser notamment des ballons ou une colonne de fumée à l'endroit ou près de l'endroit où on pulvérise la solution de pulvérisation ou installer un générateur de fumée sur l'équipement de pulvérisation. Si la fumée s'étend sous forme de couches ou indique un risque potentiel de dérive, ne pas pulvériser. Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut pas utiliser ce produit, et ce, quel que soit le type d'appareil aérien disponible. S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

Les habitats aquatiques sensibles comprennent : (1) Tous les plans d'eau courante (lotique) et stagnante (lénitique), y compris les retenues, les étangs de castors et les tourbières visibles sur la carte du système GPS ; (2) Les plans d'eau courante (lotique) et stagnante (lénitique) qui ne sont pas visibles sur la carte du système GPS mais qui le sont du haut des airs.

Observer les zones tampons indiquées à la section ZONES TAMPONS

#### **Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistants aux produits chimiques, des combinaisons par-dessus une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes, des chaussures et des lunettes monobloc ou un masque durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à fond avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, le cockpit de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

#### **MODE D'EMPLOI – TERRES CULTIVÉES**

##### **Application au sol**

Appliquer entre 50 et 200 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'équipement utilisé. Se servir de suffisamment d'eau pour obtenir une distribution uniforme. Effectuer l'application lorsque les mauvaises herbes sont en croissance active. Observer le MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES.

### Application aérienne (y compris aéronef à voilure fixe et hélicoptère)

Appliquer au moins 30 L de solution pulvérisable par hectare, selon le type d'application utilisé. Le niveau de pression de la rampe doit être de 235 kPa ou moins. Ne pas placer les buses là où la solution pulvérisée pénétrera dans les tourbillons de bouts d'aile. Observer le MODE D'EMPLOI – PRÉCAUTIONS GÉNÉRALES.

### Préparation de la solution de pulvérisation

Verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir de pulvérisation, puis ajouter tout en agitant l'herbicide Rexade B, puis enfin le reste de l'eau tout en continuant d'agiter le mélange.

**MISE EN GARDE :** En préparant des mélanges à base d'huile, ne pas laisser d'eau entrer dans le produit ou le mélange final.

**NOTE :** Dans l'eau, ce produit forme non pas une solution mais une émulsion qui tend à se séparer si on la laisse reposer. Agiter pour éviter ceci et pour assurer l'uniformité de la solution de pulvérisation.

### Traitement localisé

Pour l'application localisée de l'herbicide Rexade B pour traiter des mauvaises herbes comme les chardons avec un pulvérisateur à dos, incorporer 0,17 L de produit à 10 L d'eau. Bien mouiller tout le feuillage.

### Contrôle sélectif des mauvaises herbes dans les cultures de petites céréales

Les mauvaises herbes ne sont pas toutes sensibles également à l'herbicide Rexade B et ce ne sont pas tous les types qui peuvent être supprimés des cultures de façon satisfaisante. La quantité d'herbicide Rexade B nécessaire dépendra de la sensibilité et de la tolérance des cultures vis-à-vis la dite quantité. Voir le tableau 1.

### Blé

Effectuer le traitement du stade expansé de 3 feuilles (15 cm de haut) jusqu'au début du stade de la feuille paniculaire (phase d'épiage). Pour éviter des dommages aux cultures, ne pas traiter au cours des stades de formation de la gaine et de floraison. Traiter le blé d'hiver au début du printemps, dès que les mauvaises herbes apparaissent et avant que les cultures soient à la phase d'épiage.

**Tableau 1: Quantités suggérées d'herbicide Rexade B pour supprimer les mauvaises herbes dans les cultures de céréales (sans contre-ensemencement de légumineuses)**

Mauvaises herbes	Stade de la mauvaise herbe État de la température	Taux L/ha	Hectares traités/20L
Mauvaises herbes sensibles comme : moutarde (sauf des chiens et tanaïsie verte), sagesse-des-chirurgiens, bardanette épineuse, bardane, lampourde glouteron, prêles des champs*, tabouret des champs, salsifis majeur, laitue scariole, cranson dravier*, kochia, chénopode blanc, plantain, herbe à poux, centaurée de Russie, soude roulante, bourse-à-pasteur, tournesol annuel, mélilot, vesce, radis sauvage	Stade jeune (de 2 à 4 feuilles) Croissance rapide	0,51 L	33
	En bourgeon Temps sec et frais Grave infestation	0,77 L	22

Mauvaises herbes plus difficiles à supprimer comme : armoise bisannuelle, oseille, pissenlit, moutarde des chiens, lépidie des champs, galinsoga cilié, herbe à gomme, liseron des haies, renouée persicaire, chénopode glauque, amarante à racine rouge, soude roulante, renouée, laiteron potager, tanaïse vulgaire, sarrasin de Tartarie, amarante, laitue bleue*, chardon des champs*, liseron des champs*, euphorbe ésule*, laiteron des champs*, renouée liseron▼	Stade jeune (de 2 à 4 feuilles) Croissance rapide	0,85 L†	20
	En bourgeon Temps sec ou frais Grave infestation	1,28 L†	13

\* Suppression des parties épigées seulement.

▼ La suppression sera plus efficace si on effectue 2 traitements à une semaine d'intervalle à un taux de 0,51 L/ha d'herbicide Rexade B.

† Les taux plus élevés peuvent causer des malformations et ralentir la croissance. Ce sera cependant compensé par un rendement relativement supérieur dû à la présence de moins de mauvaises herbes.

### Délai à respecter avant la récolte/pâturage

- Ne pas laisser paître les animaux laitiers en lactation dans les 7 jours suivant l'application.
- Délai de récolte du fourrage ou de la coupe du foin : 30 jours après l'application.
- Retirer des champs traités le bétail au moins 3 jours avant qu'il ne soit envoyé à l'abattoir.

### ZONES TAMPONS

Les méthodes ou équipement de pulvérisation suivants **NE** nécessitent **PAS** de zone tampon : pulvérisateur manuel ou à dos, traitement localisé.

Pour l'application sur des emprises, une zone tampon pour protéger les habitats terrestres sensibles n'est pas requise. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes minimisant la dérive hors-site, y compris celles liées aux conditions météorologiques (p. ex. direction du vent, vitesse du vent lente) et à l'équipement d'application (p. ex. grosses gouttelettes, minimisation de la hauteur au-dessus du couvert). Les applicateurs doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats aquatiques sensibles.

Les zones tampon indiquées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la limite la plus proche en aval des habitats terrestres sensibles (comme les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les terres à bois, les haies, les zones riveraines et les arbustes) et des habitats aquatiques sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les cuvettes des Prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides), estuaires et habitats marins.

**Tableau No 4: Les zones tampon sont requises pour la protection des habitats terrestres et aquatiques sensibles.**

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requis pour la protection des :					
		Habitat d'eau douce ayant une profondeur de :		Habitats estuariens/marins ayant une profondeur de :		Habitat terrestre	
		<1 m	>1 m	<1 m	>1 m		
Pulvérisateur agricole*	Cultures de plein champ (blé)	1	0	1	0	1	
Aérienne	Cultures de plein champ (blé)	Aéronéf	1	0	1	0	45
		Hélicoptère	1	0	1	0	40

♦Dans le cas des pulvérisateurs à rampe, il est possible de réduire les zones tampons au moyen d'écrans de réduction de la dérive de pulvérisation. Les pulvérisateurs dont la rampe est équipée d'un écran sur toute sa longueur et qui s'étend jusqu'au couvert végétal permettent de réduire la zone tampon figurant sur l'étiquette de 70 %. L'utilisation d'une rampe d'aspersion dont chaque buse est munie d'un écran conique fixé à une hauteur inférieure à 30 cm du couvert végétal ou du sol permet de réduire la zone tampon mentionnée sur l'étiquette de 30 %.

Lorsqu'un mélange en réservoir est utilisé, lire les étiquettes des produits d'association et adopter la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) de ces produits et appliquer en utilisant les gouttelettes les plus grossières (ASAE) indiquées sur les étiquettes de ces produits d'association.

## **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide Rexade B est un herbicide du groupe 4. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide Rexade B et à d'autres herbicides du groupe 4. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide Rexade B ou les herbicides du même groupe 2 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852.



**AVIS À L'UTILISATEUR:** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous autres produits énumérés sont des marques déposées de leurs compagnies respectives.

010421

Code de l'étiquette: CN-32520-003-F

Remplace: CN-32520-002-F